

## L'ARCHITECTURE EN ROUMANIE

Selon l'historienne de l'art et de l'architecture Carmen Popescu, l'architecture roumaine a bénéficié d'un plein essor au lendemain de la Grande Guerre. Enclenché depuis presque un siècle, ce renouveau, qui a permis à la nation de s'émanciper d'une torpeur orientale si décriée, était à son apogée au moment de l'arrivée du régime communiste.

Au terme des vingt-cinq années qui ont suivi la chute du régime, comment a évolué la pratique des architectes ? Réponse de Șerban Țigănaș, président de l'Ordinul Arhitecților din România.



## LA POPULATION DES ARCHITECTES EN ROUMANIE

Le nombre d'architectes a augmenté depuis l'apparition de l'Ordre des Architectes de Roumanie (OAR). Environ 90 % des architectes roumains sont inscrits à l'OAR ; ils sont autour de 8000 (dont 6700 ont droit de

signature, les autres étant suspendus pour des raisons d'incompatibilité ou à leur demande), pour une population de 19 906 120 habitants.

La répartition géographique n'est pas du tout homogène. La moitié des architectes est massée dans la capitale, et une autre grande partie se trouve dans les grandes villes, dont les centres universitaires sont dotés de facultés d'architecture qui capturent la plupart des jeunes diplômés. Le marché de l'architecture manque aussi d'homogénéité, les décalages entre régions étant significatifs.

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'Ordre des Architectes de Roumanie a été fondé en 2001 sur des modèles occidentaux, notamment celui de France, il s'agit donc d'une profession organisée par l'État, selon les termes de la loi 184/2001 sur l'organisation et le fonctionnement de la profession d'architecte, qui institue la notion du "droit de signature" pour les projets nécessitant une autorisation administrative.

L'Ordre est financé par les membres, sur la base de cotisations. Si on bénéficie d'une taxe pour des projets culturels (laquelle risque d'être supprimée), il n'y a aucune contribution de l'État. Il n'y a pas de syndicats, mais c'est l'Union des Architectes de Roumanie, créée en 1952, qui est la seconde organisation. Comme dans la plupart des pays de l'est sous régime communiste, on a hérité d'une organisation unique dite "des créateurs dans le domaine artistique". Il n'était pas permis de s'organiser librement en dehors de cette Union. Après 1989, les architectes désireux de se grouper ont préservé l'Union, dont le rôle n'était plus celui attribué par l'État mais par ses propres membres, comme dans les autres associations qui se sont formées. L'Union s'adresse maintenant aux architectes à la retraite, parce qu'elle hérite d'une loi qui offre un supplément de pension pour les membres des unions de création. Mais les ambitions de cette organisation couvrent également d'autres sujets.

EN PRINCIPE, LA MISSION DES ARCHITECTES DOIT ÊTRE COMPLÈTE, MAIS EN PRATIQUE ELLE EST LIMITÉE AU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, OU, DANS QUELQUES CAS, AU DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES, SANS RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE.

D'autres organisations sont apparues, comme l'Union des Femmes Architectes de Roumanie, la Société des Architectes Roumains, etc.

## PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES

Les revues d'architecture et les bulletins les plus connus sont *Arhitectura*, éditée par l'UAR, l'Union des Architectes de Roumanie, *Arhitectii si Bucurestiul*, (Les architectes et Bucarest), éditée par la filiale bucarestois de l'OAR, *Observatorul urban*, également éditée par l'UAR. D'autres revues indépendantes existent depuis longtemps, comme *Zeppelin*, *Oras* (Ville), *Societate*, *Tehnologi et Arxitekt Design*.



Salle Polyvalente de Cluj-Napoca, Roumanie (Dico et Țigănaș, architecture et ingénierie)

## ENSEIGNEMENT INITIAL ET FORMATION CONTINUE

La durée de l'enseignement est restée comme avant 1989, c'est-à-dire six années d'études intégrant la licence et le master (sans distinction). On discute bien de changement, mais les écoles ne sont pas du tout pressées de faire un pas vers une structure plus souple. L'Université d'Architecture et Urbanisme *Ion Mincu* de Bucarest est organisée avec trois facultés, Architecture, Architecture de l'intérieur et Urbanisme. Les autres facultés sont à Cluj, Timisoara et Iasi, dans les Universités Techniques, anciennes écoles polytechniques. Une faculté

plus récente a été fondée à Oradea et une autre école fonctionnelle à Bucarest dans une université privée, nommée *Spiru Haret*. Notons que la faculté de Timisoara est en train de faire un pas vers une formation structurée en licence et master.

La formation continue, priorité de l'OAR, est en cours d'organisation. On essaie de monter une structure similaire au GEPA, qui a été consulté. L'objectif est de la lancer à la fin de 2015, la développer en 2016, et de proposer le caractère obligatoire de la formation continue dans une future loi en 2017.

### L'ÉTENDUE DES MISSIONS

En principe, la mission des architectes doit être complète, mais en pratique elle est limitée au dossier de permis de construire, ou, dans quelques cas, au dossier de consultation d'entreprises, sans responsabilité budgétaire. Malheureusement on considère en Roumanie que la mission de l'architecte se limite au projet, sans s'étendre à la construction, et que le projet est complet avant le chantier. Cet usage vient de l'ancienne période où on avait un client unique, l'État, et où tous les programmes étaient standardisés. Bien sûr, il y a des clients, privés en général, qui contractent pour les missions de suivi des travaux et de coordination des spécialistes, mais ce n'est pas habituel. L'Ordre a publié "les missions de l'architecte", sous forme de guide, comme référence pour les architectes mais aussi pour les clients, publics et privés, mais son utilisation dépend des architectes et de leur capacité d'adaptation, de leur volonté et de leur aptitude au changement.

### ÉTAT DE LA COMMANDE ET SANTÉ DE LA PROFESSION

Le marché est le plus pauvre d'Europe en ce qui concerne les honoraires des architectes ; et pas très riche en ce qui concerne les investissements.

La commande publique est rare en Roumanie : le secteur public est dominé par les projets d'infrastructure, qui échappent aux architectes, et il y a très peu d'équipements publics nouveaux, presque pas d'hôpitaux, ni maisons de retraite publiques, ni nouvelles écoles, ni crèches. Les musées ne sont pas une priorité. On a fait des salles de sport, mais selon un modèle type, financé par le gouvernement, quelques stades et grandes salles polyvalentes, des travaux sur les aéroports. Le logement social est presque inexistant. Les programmes de restauration des monuments historiques sont insuffisants pour conserver convenablement le patrimoine.

La commande privée est diverse, comme partout où un marché libre se développe. Le commerce, les habitations et les bureaux sont les principaux programmes, ainsi que les projets industriels et logistiques. Le secteur privé est dynamique, mais ne rémunère pas l'architecte. Les bureaux sont peut-être les plus avancés, avec des investisseurs internationaux. Le logement de masse et de luxe est le segment le plus développé du marché.

### SUJETS D'ACTUALITÉ

C'est la concurrence déloyale qui touche le plus la profession, le dumping et les offres très basses. Puis c'est la question de la commande publique sous forme de "design and build" qui place les architectes hors de la condition d'indépendance. L'ensemble des lois de la construction est touché par plusieurs modifications qui en érodent la cohérence. En outre, les architectes roumains ne bénéficient pas des concours d'architecture. Il y a seulement quelques concours par an pour tout le pays, la plupart organisés par ou avec l'Ordre, mais loin d'être satisfaisants.

### PROTECTION DU PATRIMOINE

La protection du patrimoine est de la responsabilité de l'État, qui est très loin de pouvoir l'assumer. Le patrimoine est en constante diminution, et le processus de changement de propriété, du public vers le privé, s'étalant parfois sur plus d'une



© COSMIN DRAGONIR

Salle Polyvalente de Cluj-Napoca, Roumanie (Dico et Tiganas, architecture et ingénierie)

décennie, a frappé le patrimoine en ne permettant ni à l'État d'investir dans les cas de restitution, ni aux privés d'investir avant que le processus n'aboutisse. On subit le phénomène de la destruction intentionnelle, par abandon, ou par des moyens plus radicaux et hors la loi. Nous avons des restrictions et des règles de protection qui concernent des zones urbaines ou rurales ; mais les commissions régionales et nationales pour le patrimoine sont mal organisées, avec des membres qui ne sont pas rémunérés et sans fil conducteur. Le patrimoine n'est pas suffisamment pris en compte dans le contexte socio-économique, où il est considéré comme une collection d'objets sans usage. Les métiers traditionnels disparaissent, on ne peut pas travailler sur les anciens bâtiments sans des constructeurs qui pratiquent les techniques d'antan. En un mot, la situation du patrimoine est grave et l'horizon n'est pas clair. On remarque beaucoup d'initiatives de la société civile, de la part des non-gouvernementaux qui se manifestent dans la direction du sauvetage du patrimoine, ce qui aide, mais n'est pas suffisant. ▲

**Merci infiniment à Șerban Țigănaș pour son précieux témoignage, et pour son admirable maîtrise de la langue française qui a grandement facilité la réalisation de cet article.**

### UN CURSUS D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EXIGEANT

(source : Conseil des Architectes d'Europe).

- Examen d'entrée difficile (25% de réussite)
- Formation académique de 6 ans (360 ECTS) = 4 ans de Bachelor + 2 ans de Master.
- Diplôme de fin d'études délivré par un jury composé de 32 personnes dont 50% de membres étrangers (avec au moins un Américain et un Asiatique). Ce jury comprend aussi un représentant de l'OAR.
- Période d'expérience professionnelle obligatoire de 2 années sous le contrôle de l'Ordre et de la profession (prestation de 160 heures par mois). Cette période peut être réduite à une année si le candidat possède un Master complémentaire ou un Doctorat.
- Évaluation obligatoire sur base d'un examen oral et du portfolio du candidat. S'il échoue, il peut représenter l'examen aussi souvent qu'il le souhaite (tous les 3 mois).
- Inscription obligatoire auprès de l'Ordre des Architectes de Roumanie.

→→→ SABINE FOURNAL,  
architecte

